



MECO : DEMANDE D'OCTROI DE CHÔMAGE PARTIEL

1. Informations

Protection des données à caractère personnel

Le formulaire que vous allez soumettre dans le cadre de votre demande contient des informations à caractère personnel. Ces informations seront enregistrées dans le système d'information du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE), pour le compte du responsable de traitement, le **Secrétariat du Comité de Conjoncture**, dans le cadre du traitement des demandes de chômage partiel. Les coordonnées de contact sont, tél : 8002 9191, email : emploi@eco.etat.lu .

Ces informations sont conservées pour la durée nécessaire par l'administration à la réalisation de la finalité du traitement. En cas d'accord du comité de conjoncture, les données de l'entreprise demandeuse seront transmises à l'ADEM pour traitement et exécution d'éventuels paiements.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant d'effacement des informations vous concernant. Vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment.

En outre et excepté le cas où le traitement de vos données présente un caractère obligatoire, vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous y opposer.

Si vous souhaitez exercer ces droits et/ou obtenir communication de vos informations, veuillez vous adresser au **Ministère de l'Économie**.

Dans le cas où les coordonnées du service responsable ne sont pas indiquées, vous avez la possibilité de vous adresser au délégué à la protection des données du **Ministère de l'Économie**.

Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale pour la protection des données ayant son siège à 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux.

- En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre de votre demande.**



2. Entreprise

Signalétique de l'entreprise pour qui la demande est introduite

Signalétique

Numéro d'identification (matricule de la société)

Nom de l'entreprise

*Veillez cliquer sur le lien ci-dessous pour retrouver le code NACE : https://guichet.public.lu/fr/outils/code_nace.html
Si votre entreprise a plusieurs codes NACE, merci d'indiquer celui correspondant à l'activité touchée par le chômage partiel. Dans le cadre du traitement de votre demande, le Secrétariat du Comité de Conjoncture aura accès au(x) code(s) NACE attribué(s) à votre entreprise par le Statec.*

Code NACE

Veillez sélectionner le secteur d'activité de votre entreprise. Le secteur d'activité doit correspondre au secteur d'activité de votre entreprise pour lequel la demande est introduite.

Secteur d'activité

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Autres secteurs | <input type="checkbox"/> HORECA/Tourisme/Événementiel |
| <input type="checkbox"/> Manufacturier | <input type="checkbox"/> Finance / Assurances |

Coordonnées de l'entreprise pour qui la demande est introduite

Adresse

Pays	
Code postal	
Localité	
Rue	
Numéro de rue	
Complément	



Email	
Téléphone	

Coordonnées bancaires de l'entreprise pour qui la demande est introduite

Compte bancaire de l'entreprise

IBAN

--

Il vous sera demandé à la fin de la saisie de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB).

Délégation du personnel de l'entreprise

Délégation du personnel

Est-ce que votre entreprise a une délégation du personnel ?

<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
------------------------------	------------------------------

Il vous sera demandé à la fin de la saisie de joindre une déclaration de la délégation du personnel certifiant avoir été informée de la demande de chômage partiel.



3. Demandeur

Signalétique du demandeur

Signalétique de la personne physique qui introduit la demande

Civilité	
Nom	
Prénoms	
Numéro d'identification	
Email	
Téléphone	

Représentant légal

Etes-vous un représentant légal de l'entreprise pour qui la demande est introduite ?

<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
------------------------------	------------------------------



4. Demande de chômage partiel

Mois concerné par la demande de chômage partiel

Mois concerné par la demande

Mois concerné	
Année concernée	

Par numéro d'identification (matricule de la société) une seule demande peut être introduite pour chaque mois.

Les demandes portent uniquement sur le mois suivant et doivent être encodées et transmises avant la date limite reprise ci-dessous. Les demandes transmises après la date limite seront systématiquement refusées. Les dates limites de transmission pour chaque mois sont reprises sur la fiche démarche myGuichet.

Résultats de l'année précédant la période de la demande

Les données attendues portent sur l'année 2020 :

Chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année concernée, en euros.

Chiffre d'affaires HT	
-----------------------	--

Effectif moyen annuel	
-----------------------	--

Effectif moyen (salariés et intérimaires compris) de l'entreprise pour l'année concernée. L'effectif moyen annuel de l'entreprise est déterminé par année civile (ou pour le nombre de mois d'exercice de l'entreprise). L'effectif moyen mensuel est calculé au prorata du temps de travail des salariés dans l'entreprise. L'effectif moyen annuel correspond à la somme des effectifs moyens mensuels, divisée par le nombre de mois considérés. Exemple :

- Calcul du nombre d'heures mensuelles de référence (nombre d'heures d'un temps plein) : $40h \times 52 / 12 = 173h$
- Calcul de l'effectif moyen mensuel : une entreprise avec 6 salariés (3 personnes à temps plein, 2 personnes à mi-temps et 1 personne à 80%) sur la période de janvier à novembre et avec 8 salariés (4 personnes à temps plein, 2 personnes à mi-temps et 2 personnes à 80%) en décembre aurait un effectif moyen par mois de : $3 + (2 \times 86,5h) / 173h + (1 \times 138,4h) / 173h = 4,8$ équivalents temps plein pour chaque mois de janvier à novembre, et de $4 + (2 \times 86,5h) / 173h + (2 \times 138,4h) / 173h = 6,6$ équivalents temps plein pour décembre.
- L'effectif moyen annuel pour 2019 est de : $(4,8 \times 11 + 6,6) / 12 = 4,95$ équivalents temps plein.

Nombre de mois pris en compte	
-------------------------------	--

Nombre de mois sur lesquels le chiffre d'affaires HT pour l'année considérée a été réalisé (12 pour les entreprises constituées avant l'année considérée, entre 0 et 12 pour les entreprises constituées au cours de l'année considérée ou après).

Exemple : une entreprise constituée en octobre de l'année considérée pourrait indiquer un chiffre d'affaires réalisé sur 3 mois.



Résultats des 3 derniers mois

Les données attendues portent sur la période du au:

Chiffre d'affaires hors taxe réalisé au cours des 3 mois précédant la déclaration, en euros.

Chiffre d'affaires HT pour les 3 derniers mois	
--	--

Effectif moyen (salariés et intérimaires compris) de l'entreprise sur les 3 derniers mois. L'effectif moyen mensuel est calculé au prorata du temps de travail des salariés dans l'entreprise. L'effectif moyen correspond à la somme des effectifs moyens mensuels divisée par le nombre de mois considéré (3).

Effectif moyen sur les 3 derniers mois	
---	--

Prévisionnel

Nombre prévisionnel de salariés (apprentis et intérimaires exclus), en équivalent temps plein, concernés par la présente demande de chômage partiel.

Nombre prévisionnel de salariés, en équivalent temps plein, concernés par la demande	
--	--

Nombre prévisionnel d'heures chômées pour le mois concerné	
--	--



5. Déclaration sur l'honneur

- En cochant cette case, je demande l'application du chômage partiel pour le nombre de salariés indiqué au point « Nombre prévisionnel de salariés concernés par la demande ».
- En cochant cette case, je certifie que les données que j'ai fournies dans le cadre de la présente demande sont sincères et correctes. Les ministères concernés se réservent le droit d'effectuer à tout moment des contrôles portant sur la véracité des informations communiquées dans le cadre des demandes d'octroi de chômage partiel, entre autres en vérifiant les données déclarées auprès d'autres administrations. Je suis conscient(e) que toute information fausse ou erronée donnera lieu à une demande de remboursement.
- De plus, si les subventions ont été accordées sur base de déclarations délibérément fausses ou dès qu'il y a un manquement délibéré dans le versement des indemnités de compensation à un ou plusieurs salariés concernés, respectivement que des subventions ont servi à des fins autres que le paiement des salaires, la totalité des sommes perçues sur base de l'ensemble des demandes introduites devra être remboursée et le bénéfice du chômage partiel me sera retiré avec effet immédiat. Dans ce cas, des sanctions pénales sont également prévues.
- En cochant cette case, je déclare que :
 - je me suis concerté(e) avec les représentants du personnel sur les moyens de l'entreprise à utiliser en vue du maintien du niveau de l'emploi.
 - j'ai informé et entendu la délégation du personnel, ainsi que les organisations syndicales (en cas de convention collective) au sujet de la présente demande de chômage partiel. Je joins à la présente demande une déclaration de la délégation du personnel qui certifie avoir été informée.
- En cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance des conditions et modalités suivantes. Les entreprises sont invitées d'éviter des licenciements dans la mesure du possible. Si elles souhaitent licencier, elles doivent impérativement soumettre avec leur demande de chômage partiel :
 - un plan de redressement si elles ont moins de 15 salariés ;
 - un plan de maintien dans l'emploi si elles ont 15 ou plus de 15 salariés.Le plan de redressement devra obligatoirement comprendre des objectifs quantifiés, notamment en matière d'emplois sauvegardés, et un échéancier pour atteindre le but envisagé. Le plan de maintien, conformément aux dispositions de l'article L.513-1 et suivants du Code du travail devra être :
 - signé par la délégation du personnel, en absence d'une convention collective ;
 - signé par les syndicats signataires d'une convention collective, s'il en existe une.Le dépôt du plan de redressement ou du plan de maintien dans l'emploi devra se faire via le site MyGuichet.
- Je m'engage à informer le secrétariat du Comité de conjoncture de tout licenciement pour des raisons non inhérentes à la personne du salarié, et ce, au plus tard au moment de la notification du préavis de licenciement (article Art. L. 511-27. (1) du code du travail).
- En cochant cette case, je m'engage à réembaucher en priorité les personnes qui auraient été licenciées de mon entreprise pour des raisons non inhérentes à la personne du salarié.

Vous devez cocher chaque case pour introduire votre demande.



6. Signature

Signature du demandeur